



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Franck CHENAL, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS, et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusé :	Monsieur Anthony POCCARD-CHAPUIS.
Absente :	Madame Georgette NALESSO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les procès-verbaux du 17 décembre 2018 et du 21 janvier 2019.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Proposition d'avenant pour le règlement intérieur de la Garderie – Saison 2018 – 2019

Anne CROZET explique que suite à des abus, un avenant au règlement intérieur de la Garderie est proposé comme suit : « Pour une utilisation optimum des places de la Garderie et pour répondre au plus près aux besoins des familles, les réservations d'heures devront être respectées et occupées par les enfants au minimum à 70% (sauf certificat médical). Seules 30% des heures réservées pourront ainsi être annulées. Dans le cas contraire, les réservations suivantes ne seront pas prises en compte le mois suivant. »

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition d'avenant pour le règlement intérieur de la Garderie – Saison 2018 – 2019.

2. Approbation de la convention de financement avec la fondation du patrimoine pour la restauration de la Chapelle Saint Pierre et Saint Paul du Villaret

La chapelle St Pierre et St Paul du Villaret est endommagée par des infiltrations liées aux aménagements réalisés autour de celle-ci. Ces aménagements bloquent la respiration de la chapelle et empêchent l'humidité de s'évaporer. Des travaux doivent être réalisés, ils sont chiffrés pour un montant de 30 000 €.

La Fondation du Patrimoine s'engage à subventionner ces travaux pour un montant de 10 000 €.

Le versement de cette aide financière est conditionné :

- A la réalisation des travaux soutenus avant le 31 mai 2022 ;

- Au lancement d'une souscription publique qui doit avoir permis de collecter, dans l'année qui suit la signature de la présente, au moins 5% du montant des travaux hors taxes. Si, dans ce délai, cette condition n'est pas satisfaite, la convention de financement sera caduque de plein droit ;
- A la production d'un plan de financement et des accords exprès de financement des autres partenaires dans la réalisation de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention de financement avec la fondation du patrimoine pour la restauration de la Chapelle Saint Pierre et Saint Paul du Villaret.

3. Approbation de la vente de la Maison Forestière à Stéphane BLUM et Sarah COURET

Suite à la décision de la vente de la maison forestière à Stéphane BLUM et Sarah COURET, il convient de délibérer pour valider la vente au prix de 174 000 €.

Une clause de résidence principale d'une durée de 10 ans sera actée dans l'acte notarié. En cas de non-respect de cette clause de résidence principale, un système de sanction financière sera inscrit dans l'acte notarié.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la vente de la Maison Forestière à Stéphane BLUM et Sarah COURET dans les conditions précitées.

II/ FINANCES

4. Vote des taux des 4 taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit discuter des taux communaux d'imposition des taxes d'habitation, foncières (bâtie et non bâtie) et cotisation foncière des entreprises pour 2019.

TAXES	BASES D'IMPOSITION pour 2018	TAUX de 2018	PRODUITS PERCUS EN 2018	PRODUITS ESTIMES en 2019 (avec hausse de 1% des bases)
Taxe d'habitation	3 957 000	13,37 %	529 051 €	512 461 €
Taxe foncière (bâti)	3 644 000	12,80 %	466 432 €	466 432 €
Taxe foncière (non bâti)	11 100	127,94 %	14 201 €	14 339 €
Cotisation Foncière des Entreprises	1 734 000	31,22 %	541 355 €	546 768 €
TOTAUX			1 551 039 €	1 540 000 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019.

5. Affectation des résultats du budget général et des budgets annexes

Les résultats du **budget général et des budgets annexes** nécessitent de procéder à une affectation des résultats par délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats proposée dans les tableaux de synthèse du budget Communal et des budgets annexes.

6. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2018

L'exercice 2018 est clôturé pour le budget communal, le budget Eau et Assainissement, le budget Ski de fond / Gîte et le budget Garderie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les résultats budgétaires du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2018 pour les comptes administratifs et les comptes de gestion.

7. Approbation du budget primitif du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2019

Des tableaux récapitulatifs ont été adressés par mail avec l'ordre du jour détaillé.
Le vote du Conseil municipal est réalisé par chapitres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2019.

8. Modification statutaires du SDES

Un courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelle que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le étant considérée comme avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications statutaires du SDES.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

9. Demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Équipements des Communes (FDEC) pour la reprise de voirie communale suite à l'hiver 2018-2019

Pour soutenir les communes sur les opérations de maintenance et de reprise de voirie communale, le département propose une aide financière via les Fonds Départemental d'Équipements des Communes (FDEC).

Lors du budget prévisionnel 2019, il a été proposé de porter les travaux de voirie sur les axes suivants :

- Voie communale n°5 dite de Baudet au-dessus du Club Med : reprise de voirie sur 500 m² pour 23 760,50 € HT
- Voie communale n°7 dite des Vernettes – partie haute – hameau du Passieu : reprise de voirie sur 480 m² et pose de bordures sur 100 ml pour 24 356,40 € HT
- Reprise de voirie et pose de bordures dans le hameau de Nancroix sur 800 m² (Voie communale n°7 dite des Vernettes – partie basse + Voie communale n°8 dite chemin de Neyret) pour 65 455,74 € HT.

Le montant prévisionnel total de ces travaux est estimé à 113 752,64 € HT, correspondant à environ 1 780 m² de reprise de voirie.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention de 15 % par le FDEC sur un montant plafonné à 100 000 € : 15 000,00 €
- Auto-financement par le budget de la commune : 98 752,64 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès du Fonds Départemental d'Équipements des Communes (FDEC) pour la reprise de voirie communale suite à l'hiver 2018-2019.

10. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) pour l'extension du réseau d'eaux usées et la réfection du réseau d'eaux pluviales du hameau de Nancroix (phase 2 – travaux 2019)

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, de réfection des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs sur le hameau de Nancroix, la Commune sollicite l'aide de l'Etat à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019, et ce pour les chapitres suivants :

- Chapitre assainissement (catégorie 5 de la DETR) : extension du réseau d'eaux usées et réfection du réseau d'eaux pluviales

L'objet du présent projet porte les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du hameau de Nancroix qui s'étalent sur 2018 et 2019.

Le tableau ci-après présente les montants des travaux réalisés en 2018 et les montants prévisionnels des travaux pour 2019.

Tranche Nancroix (Phase 1-2018 & Phase 2-2019)	Nancroix (TC 2)
Montant prévisionnel travaux réseau d'eaux usées (A)	378 479,50 €
Montant prévisionnel travaux réseau d'eaux pluviales (B)	416 794,70 €
<u>Montant total des travaux d'assainissement (en € HT) (A) + (B)</u>	795 274,20 €
Montant des travaux sur le réseau d'eaux usées réalisés en 2018 en Phase 1 (C)	188 586,62 €
Montant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales réalisés en 2018 en Phase 1 (D)	141 799,19 €
<u>Montant total des travaux d'assainissement réalisés en 2018 en phase 1 (en € HT) (C) + (D)</u>	330 385,81 €
Montant des travaux sur le réseau d'eaux usées restant à réaliser en 2019 en phase 2 (A)-(C)	189 892,88 €
Montant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales restant à réaliser en 2019 en phase 2 (B) - (D)	274 995,51 €
<u>Montant total des travaux d'assainissement restant à réaliser en 2019 en phase 2 (en € HT) (A) + (B) - (C) - (D)</u>	464 888,39 €

Le montant total des travaux envisagés en 2019 pour les chapitres « Eaux usées » et « Eaux pluviales » est estimé à 464 888,39 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux (taux médian 15 % plafonné à 30 000 €) : 30 000,00 €
- Auto-financement par le budget général et Eau & Assainissement de la commune : 434 888,39 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour une opération représentant un montant total de 464 888,39 € HT.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 11 mars 2019 pour désigner un nouveau représentant au SIVOM Landry-Peisey.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.